

REGLEMENT DU JEU
« DIFATLANTIC VOUS FAIT GAGNER UNE RENAULT TWINGO »
DU 13 AU 16 Mars 2014.

ARTICLE 1 : OBJET

La société **DIFAtlantic** dont le siège social est situé 100 Route des Sorinières, 44400 REZE organise un jeu promotionnel gratuit et sans obligation d'achat intitulé le jeu «DIFATLANTIC VOUS FAIT GAGNER UNE RENAULT TWINGO» durant la période du 13 au 16 mars 2014.

Ce jeu se distingue du jeu national RENAULT « Le grand jeu de la clé » du 13 au 17 Mars 2014. Des urnes différentes seront identifiées. Aucun bulletin déposé pour le jeu national ne sera valable pour le jeu mis en place par DIFAtlantic.

Ce jeu concerne les points de vente de Rezé, situé au 100, Route des Sorinières (44400) et de Pornic, Z.I. Les Terres Jarries (44210).

Le jeu débutera le 13 Mars à 9 H et le dépôt des bulletins se clôturera le 16 Mars à 16 H 00 sur le site de Pornic et 17 H 00 sur le site de Rezé.

Les bulletins de Pornic seront transportés vers Rezé pour le tirage au sort de 17 H 00, par les soins de la société dans l'urne scellée au préalable par la SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU, Huissier de Justice à Vertou.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La participation de ce jeu est exclusivement réservée aux individus majeurs capables, résidant en France métropolitaine, titulaire du permis B, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, des filiales, des concessions et des agents Renault, ainsi que des membres de leur famille (descendants du 1^{er} degré).

La participation au jeu est strictement personnelle et nominative.

1 Seul bulletin par foyer fiscal sera admis, mêmes Nom et adresse postale.

Toute personne qui déposera un bulletin de participation devra y inscrire son domicile fiscal représentant sa résidence principale.

Chaque participant ne peut remplir et déposer qu'un seul bulletin, soit à la concession de REZE, soit à la concession de PORNIC.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Participer au Jeu «DIFATLANTIC VOUS FAIT GAGNER UNE RENAULT TWINGO» implique une attitude loyale signifiant le respect absolu des règles de droit et des droits des autres joueurs et d'autres parties.

ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU

Pour participer au jeu, il suffit de remplir le bulletin de jeu disponible durant la période du jeu soit, directement dans les concessions de REZE ou de PORNIC, soit par voie de presse (Ouest France et Presse Océan éditions Nantes Sud Rezé et Pays de Retz, courrier du Pays de Retz), soit par téléchargement sur le site Internet www.difatlantic.fr.

Le dépôt des bulletins se fera soit de Rezé avant 16 H 30 le 16 mars soit de Pornic avant 16 H 00 le 16 Mars. Le bulletin doit être clair, lisible et sans rayure.

Les bulletins ne sont valables que pour le Jeu « Venez Gagner une Renault Twingo Pépite mise en jeu par Difatlantic » et sont distincts des bulletins du grand jeu national RENAULT « Le Grand Jeu de la Clé ».

Le tirage au sort aura lieu sur le site de REZE en présence de la SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU, Huissiers de Justice et retransmis par système de vidéoconférence par internet en direct à PORNIC.

Conformément à l'article L 121-38 du Code de al Consommation, le règlement est déposé en l'étude SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU, Huissiers de Justice à Vertou, et accessible depuis le site www.huissier-44.com à la rubrique jeux et concours.

ARTICLE 4 : DOTATION ET LOTS

Obtention des cadeaux

Les lots ne pourront en aucun cas être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Ils ne pourront en aucun cas être échangés, contre valeur en espèces ou contre tout autre lot.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puis être engagée à cet égard.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de la jouissance dues lots attribuées et/ou du fait de son utilisation.

Le Directeur Commercial tirera au sort le nom des gagnants.

L'ensemble des cadeaux seront distribués dans la limite des stocks disponibles.

Le tirage aura lieu le 16 Mars 2014 à 17 H 00 à la concession de REZE en présence de la SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU, Huissiers de Justice à Vertou.

Les gagnants devront impérativement être présents lors du tirage au sort soit à la concession de Rezé soit à la concession de Pornic afin de recevoir leurs lots.

A défaut d'être présents le bulletin sera considéré perdu et il sera procédé à un nouveau tirage au sort comme cela est prévue à l'article 4 du présent règlement jusqu'à ce que les gagnants se manifestent.

Les identités des gagnants seront vérifiées.

Les cadeaux seront disponibles dans un délai d'une semaine à partir de la date du tirage au sort.

Sans réclamation du gagnant pendant ce délai, les cadeaux seront conservés par la société organisatrice DIFAtlantic.

1^{er} lot : Une Renault TWINGO Série Limitée Pépite 1.2 LEV 16V 75 eco² d'une valeur de 9 290 € TTC (CONSOMMATIONS Directive Européenne 99 / 100 - Émissions CO2 (g / km) 108 - Cycle urbain / extra urbain (l / 100 km) 6,3 / 3,8 - Cycle complet (l / 100 km) 4,7.

Le gagnant aura à sa charge les frais de carte grise et démarches d'immatriculation selon les tarifs en vigueur et devra justifier d'une attestation d'assurance le jour de la remise du véhicule.

2^{ème} lot : Une tablette tactile SAMSUNG Galaxy Tab 2 d'une valeur de 300 € TTC

3^{ème} lot : Une tablette tactile SAMSUNG Galaxy Tab 2 d'une valeur de 300 € TTC

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Préjudice

La société **DIFAtlantic** ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à ce jeu.

La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de leur volonté (fraude ...) et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, etc.) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

Droit d'exclusion

La Société DIFAtlantic se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Droits Informatique et libertés

La Société DIFAtlantic est tenue de respecter la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de

données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet déposé en l'étude SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU, Huissier de Justice à Vertou et est consultable sur place.

Un exemplaire est également disponible sur demande écrite au siège de la SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU ou sur le site www.huissier-44.com à la rubrique jeux et concours ou gratuitement sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice.

Les gagnants donnent leur autorisation à la société organisatrice pour communiquer sous leur nom, prénoms et/ou images sur quelque support que ce soit (internet, newsletter...) sans restriction, ni réserve et sans que cela ne confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution des lots gagnés.

En répondant à la question relative à l'abonnement, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant en écrivant à DIFAtlantic, service marketing, 100, Route des Sorinières 44400 REZE.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leurs noms et de leurs photographies dans toute manifestation publique promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra ouvrir d'autre droit que le lot attribué.

Les frais de timbres nécessaires à l'envoi d'une demande de règlement auprès de la SCP Levesque – Callard – Bréhéret, 1 rue Auguste SAUPIN, 44120 VERTOU, seront remboursés sur simple demande par courrier auprès de DIFAtlantic, service Marketing, 100, Route des Sorinières 44400 REZE. Cette demande devra être accompagnée d'un RIB et devra être envoyée dans un délai de 7 jours à compter de la date de participation (cachet de la poste faisant foi). Le remboursement interviendra dans un délai de 5 à 6 semaines sous réserve de la participation effective au jeu du demandeur. Une seule demande de remboursement par foyer sera acceptée.

Le présent règlement est soumis à la loi française.
Fait sur 4 pages, à REZE le 03 Mars 2014.

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigne(e),

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

.....

Pays :

.....

Autorise la société DIFATLANCTIC a me photographier et à me filmer dans le cadre de ma participation au jeu « DIFATLANTIC VOUS FAIT GAGNER UNE RENAULT TWINGO ».

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de ce jeu, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la société DIFATLANTIC qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date et signature du candidat :